

# Règlement intérieur de l'internat

## Collège Victor-Hugo

*« L'internat est un lieu de vie collective. Le respect du présent règlement garantit la sécurité et le bien-être de chacun. »*

L'internat du Collège Victor Hugo accueille des élèves de l'établissement inscrits en section classe musicale ou appartenant au Pôle Espoir Basket, et des élèves filles du Collège Stendhal de la section hand-ball. Exceptionnellement, après autorisation du Chef d'établissement et sur présentation d'un projet scolaire individuel, d'autres élèves peuvent être accueillis, dans la limite des places disponibles.

L'internat est un service rendu aux familles. Toute inscription à ce service annexe d'hébergement suppose l'acceptation du présent règlement. Si des aménagements horaires permettent à tous les élèves d'articuler leur scolarité avec des activités extra-scolaires, le Collège Victor Hugo reste responsable de tous les élèves pendant le temps d'internat et organise ce temps dans leur intérêt et dans le respect des règles de sécurité. Toute sortie d'élève sur le temps d'internat est soumise à un accord préalable de l'établissement du chef d'établissement sur demande de la famille de l'élève.

### A. HORAIRES

#### 1. Matin

##### *a) Elèves du Collège Stendhal*

**6h30** : Lever des élèves

Les élèves du Collège Victor Hugo étant encore couché(e)s, de la discrétion est attendue.

**6h55** : Les élèves de Stendhal se rendent seules au self pour le petit-déjeuner.

**7h20** : Départ pour le collège Stendhal.

##### *b) Elèves du Collège Victor Hugo*

**6h55** : Lever des élèves

**7h25** : Après s'être préparés, avoir fait les lits et laissé les chambres en ordre, les élèves sont autorisés à se rendre au self sous l'encadrement des AED.

**7h50** : Fin du petit déjeuner. Les élèves attendent le début des cours dans la cour de récréation.

#### 2. Midi

**12h30 – 13h30** : Ouverture de l'internat, de la salle d'étude et des dortoirs par un AED

**13h00 – 13h30** : Sur autorisation de l'AED, les élèves ont la possibilité de regarder les informations au foyer.

Les élèves n'ayant pas mangé doivent descendre **au plus tard à 13h15** pour ne pas retarder le service de restauration.

### 3. Soir

Les horaires du soir nécessitent une organisation particulière en raison du retour tardif des élèves de Stendhal et des entraînements de basket en deux sessions - l'une pour les filles et l'autre pour les garçons - dont l'ordre est déterminé par les coachs. Selon le soir de la semaine les élèves internes de Stendhal reviennent entre 17H30 et 18H40. Les horaires d'entraînement de basket sont de 17H15 à 20H00.

Tous les élèves doivent bénéficier : d'un temps d'étude, d'un temps de repas, et d'un temps de repos. Les AED s'assurent de l'organisation la plus pertinente pour chaque élève à l'intérieur du cadre suivant :

**16h55** : Ouverture de l'internat.

**16h55 – 17h15** : Contrôle de la présence des élèves internes. Goûter au foyer. Les élèves doivent laisser le foyer propre.

**17h15 – 18h** : Etude

**18h – 18h15** : Ouverture des dortoirs

**18h15 – 18h40** : Etude ou foyer

**18h40** : Les élèves descendent au self pour le premier service de repas. Fermeture du premier dortoir.

**19h15 – 19h30** : Après autorisation d'un AED, les élèves peuvent sortir du self et faire une pause jusqu'à 19h30.

**19H30** : Retour aux dortoirs

**19h30 – 19h50** (ou 20h00) : Douche

**19H50** : Les élèves descendent au self pour le deuxième service.

**20h00 – 20h30** : Fermeture du second dortoir. Etude ou foyer pour les élèves de retour du self

**20h30 – 21h15** : Ouverture des dortoirs, fermeture de l'étude.

Douche pour les élèves du 2e service.

Préparation des affaires de cours pour le lendemain.

Préparation pour le coucher (brossage de dents, etc.).

**21h15 – 21h30** : Les élèves sont dans leurs chambres respectives. Personne ne doit se trouver dans les couloirs (le brossage de dents doit se faire avant, de même que le remplissage de gourde, etc.). Les AED récupèrent les portables. Le matériel informatique individuel est rangé sous clef. Dans le cas contraire, il sera confisqué par l'AED et remis à la CPE. Les grandes lumières sont éteintes et les élèves se préparent au coucher.

**21h30** : Extinction des lumières et silence dans les chambres.

## **B. LES LOCAUX**

### **1. Les chambres**

Les chambres sont toujours rangées. Les lits sont faits avant le petit-déjeuner et les portes de placard fermées. Aucun objet ne doit être laissé au sol.

Les décorations sont autorisées mais rien ne doit être mis sur les lampes au dessus du lit (risque d'incendie). Ne pas mettre les produits d'hygiène (gel douche, shampoing...) au-dessus des armoires. Tout produit sous forme de spray est interdit. Les radiateurs ne doivent pas être couverts, ni servir à sécher des vêtements (serviettes de toilette ou autres), toujours pour éviter tout risque d'incendie.

Les élèves doivent être calmes dans les dortoirs : aucun bruit excessif ne sera toléré. Ne pas siffler, crier, claquer les portes ou encore courir. La musique s'écoute au casque.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les élèves ne sont pas autorisés à introduire de la nourriture ou des boissons à l'internat.

Aucun appareil électrique ne doit être introduit à l'internat. Une tolérance est accordée pour les sèche-cheveux.

Prévoir un sac pour le linge sale.

La couverture anti-feu est pliée et rangée sous la table de nuit. Elle doit toujours être à disposition. Des exercices incendies sont organisés durant l'année.

Le téléphone portable est toléré à l'internat en dehors des heures d'étude et de repas sous réserve que son usage ne perturbe pas le bon déroulement des soirées. Tous les téléphones portables sont récupérés le soir à partir de 21H15. Ils sont rendus le lendemain matin après vérification du rangement des chambres.

### **2. Les douches et sanitaires**

Les élèves sont tenus de respecter leur intimité et celle de leurs camarades à la sortie des douches, dans les couloirs et les chambres. Les élèves se douchent individuellement.

Les locaux sont régulièrement entretenus mais chacun peut participer à la qualité du cadre de vie par des gestes simples : jeter les papiers à la poubelle, tirer la chasse derrière soi et laisser les toilettes propres, ne pas laisser d'affaires derrière soi, éteindre les lumières des douches et toilettes après chaque passage.

Les élèves ont chacun à leur tour la responsabilité de la salle de bain. Le planning sera établi par les surveillants.

### **3. Les couloirs**

Il est interdit de courir dans les couloirs de l'internat et du collège en général. Pas de jeux de ballons dans les couloirs.

Une tenue convenable et un comportement décent sont exigés dans l'ensemble des locaux de l'internat.

## **C. INFIRMERIE**

L'infirmière se rend à l'internat 3 soirs par semaine entre 20h30 et 21h00 afin de rencontrer les élèves et de répondre à leurs différentes sollicitations (maladie, écoute...).

L'infirmière est d'astreinte 3 nuits par semaine. Lorsque l'infirmière n'est pas d'astreinte, les AED ont à leur disposition un protocole d'urgence élaboré par l'équipe infirmière. En cas de conduite à tenir spécifique à un élève, les AED en sont prévenus dès le début de l'année.

La fiche infirmerie donnée à la rentrée est obligatoire.

En cas de problèmes de santé (asthme, diabète, etc...) ou de troubles du langage et de l'apprentissage, des projets d'accueil individualisés (PAI) ou des plans d'accompagnement personnalisé (PAP) peuvent être mis en place à la demande des parents.

Il est interdit de garder des médicaments sans l'avis de l'infirmière. Les surveillants ne sont en aucun cas habilités à donner le moindre médicament. De même, un élève ne peut prendre un médicament, ou le donner, seul. Seule l'infirmière est habilitée à le faire.

## **D. LE FOYER ET LA VIE DE L'ELEVE**

### **1. Règles de fonctionnement**

Le foyer est un lieu de détente et d'instruction.

Il est formellement interdit de s'asseoir sur les radiateurs et rebords de fenêtres. Les fenêtres restent fermées. Il faut respecter la propreté du lieu, des fauteuils, et des tables

Des jeux et des livres, qui doivent demeurer au foyer, sont mis à disposition des élèves.

La télévision et les ordinateurs sont à la disposition des élèves, sous le contrôle des surveillants.

### **2. L'animation**

Les élèves ont la possibilité de décorer le foyer. Des moments de détente et de convivialité sont organisés régulièrement : jeux collectifs, anniversaires (une fois par mois), Noël, Carnaval, etc...

## **E. DROITS ET OBLIGATIONS DES ELEVES**

### **1. Règlement intérieur**

Le règlement intérieur de l'établissement s'applique à l'internat. Ainsi, le régime des punitions et sanctions applicables à l'internat est identique à celui du règlement intérieur du collège figurant dans le carnet de liaison.

### **2. Sorties (article modifié par le CA du 03/07/2017)**

Toutes les demandes de sortie (y compris les rendez-vous médicaux) comme les modifications d'emploi du temps (notamment les absences exceptionnelles d'internat ou les examens extérieurs) sont à faire parvenir à la/au CPE en charge de l'internat 48h à l'avance. Une demande écrite des parents, tuteurs ou responsables est indispensable. L'établissement peut refuser certaines demandes pour des raisons d'organisation et de sécurité.

Les surveillants, seuls, ne sont pas en mesure d'autoriser les sorties. En cas de renvoi d'un élève chez lui, une décharge doit être remplie par les parents, tuteurs ou responsables.

Les rentrées tardives, après fermeture du collège et sur autorisation, doivent toujours se faire par le parking des personnels logés.

Sauf situation exceptionnelle et après autorisation du chef d'établissement en lien avec la famille, un élève ne peut être autorisé à sortir dans la semaine.

### **3. Représentativité des élèves**

En début d'année, les élèves internes élisent des délégués d'internat. Ceux-ci ont les mêmes droits que les délégués de classe. Ils représentent leurs camarades, bénéficient d'une formation en tant qu'élus, et peuvent être force de proposition pour la vie à l'internat.